



HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG



TERRE
SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

Association Marocaine Aides aux Migrants en Situation
Vulnérable , AMSV- Oujda

**Pour une révision totale de la Loi 02-03; garantissant les
droits des migrants et de leurs familles, disparus, détenus
et des défunts dans les routes migratoires**

RAPPORT D'ACTIVITES MOIS JUIN AU DECEMBRE 2025

**Rencontres, Accompagnements
Formations, Informations
et plaidoyer**

Du 01 Juillet au 30 décembre 2025



COMMÉMORATION ACTION
6 février

GIL 24
Défier les Fake news, c'est notre valeur

24

EAAF

EQUIPO
ARGENTINO DE
ANTROPOLOGIA
FORENSE

ABOLISH
FRONTEX

migreurop



Eured Rights
Eured Rights
الأورو-موسمية الحقوق

ae act
afrique-europe-interact



RMJM

الشبكة المغربية لمحافضي الحقوق
«REE» «CHOUH» «MCDH» «EURE»
Réseau Marocain des Journalistes
des Migrations



Tableau de matières

N	Axes	Page
1	- Introduction	3
2	- Rapport d'activité 1 : Projection « Frontières et cinéma participatif »	3
3	- Rapport d'activité 2 : Numérisation en cours de la base de données AMSV*.	7
	- Rapport récapitulatif des tâches.	8
4	- Tableau récapitulatif des statistiques, Dossiers Digitalisés	9
5	- Rapport de Conférence* de Rabat du 03/04/05 octobre 2025	10
6	- Rapport d'activité 3 : Tables rondes sur les migrants disparus et détenus.	12
7	- Déclaration et Recommandations : Rencontres des familles et acteurs	13
8	- Rapport Participation Summer Camp 2025, Nantes, France, du 5 au 12 Août 2025	15
9	- Mission Genève/ Suisse / 1er congré International de Nations Unis	21
	- Annex : Mission Genève/ Suisse / 1^{er} congré International de Nations Unis	22
	- " Disparition forcée " 15 ET 16 Janvier 2025	
10	- Photos d'activités	25

Rapport final d'activités du mois Juin au Novembre 2025

Introduction.

- Dans le cadre de partenariat Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable - AMSV- Oujda Et CCFD/ TERRE SOLIDAIRE / France du 16/06/2025.
- Numéro de l'activité / IM1-02250-25
- Type de projet : Migration – Mission sociale.
- Titre Abrégé : Accompagner les familles des personnes migrantes décédées ; disparus et détenus.
- Date / Durée : Juin - Décembre 2025
- Suite à l'engagement de AMSV
- Et suite au plan d'action AMSV et les directives convenues des deux parties

1- Activité 1 : Projection « Frontières et cinéma participatif » à Oujda

Le 31 mai à Oujda, AMSV a organisé une projection spéciale mettra en lumière les histoires méconnues des travailleuses domestiques marocaines bloquées à Ceuta depuis la fermeture de la frontière Maroc-Espagne en 2020. À travers 26 courts-métrages, ces femmes partagent leur quotidien, leurs luttes et leurs espoirs, offrant un regard immersif sur une réalité trop souvent ignorée.

Fruit du projet Reel Borders, un atelier de cinéma participatif mené en 2022, ces travailleuses confrontées aux défis administratifs et à l'absence de protection sociale ont transformé leurs expériences en témoignages authentiques à travers l'art cinématographique.

La projection suivie d'une table ronde réunissant chercheurs, militants et acteurs de la société civile pour débattre des politiques migratoires et examiner le rôle du cinéma participatif dans la mise en lumière des réalités frontalières.

• Rapport sur la table ronde : « Frontières & Cinéma participatif »

Après la projection des films documentaires ABCeuta qui sont le fruit d'un atelier de réalisation participative de trois mois à Ceuta (octobre-décembre 2022) avec 13 femmes frontalières marocaines qui ont travaillées de manière irrégulière dans le service domestique et qui ont représentées 800 femmes dans la même situation, une table ronde s'est organisée sous le thème : « Frontières & cinéma participatif » avec la participation de quatre intervenants, en occurrence, Mme Ikram Lamhamdi Karti (membre de Soliday Wheels), Mme Sanae Salmi (Doctorante chercheuse en droits des migrants et des réfugiés), Mme Imane Bellamine (journaliste et membre du Réseau Marocains des journalistes des migrations) et M. Abdelali Jabri (Journaliste et Directeur responsable du journal électronique Gil 24). A noter que cette table ronde a été animée et modérée par Mme Maria Morato Bermelo (Chercheuse et militante engagée dans la défense et l'autonomisation des personnes migrantes) et rapportée par M. Youssef Chemlal (Membre d'AMSV et chargé de Communication).

Mme Ikram Lamhamdi Karti (Représentante de l'ONG Soliday Wheels (SW), basée à Melilla) a abordé son intervention en déclarant que Soliday Wheels est sur le terrain depuis quatre ans et qu'elle est en action permanente à fin de détecter les violations des droits des migrants et à travers un soutien social et juridique aux profits des migrants et aux autres familles, en particulier aux jeunes marocains qui se trouvent dans le besoin à Melilla, ainsi qu'aux familles résidants dans l'enclave espagnole et qui sont en situation administrative irrégulière.

Ces jeunes, poursuit la représentante de SW, ont réussi à entrer dans l'enclave espagnole de différentes manières dont la plupart à la nage, ou en zodiac ou en traversant les grillages. Bien que dans ces derniers temps, les contrôles des forces publiques sont devenus plus fréquents et plus stricts, ce qui signifie que le nombre d'entrées a diminué drastiquement et que les refoulements sont aussi très fréquents.

Mme Lamhamdi Karti a déclaré que son ONG mène ses actions à travers des différentes équipes, à savoir : intervention socio-éducative, documentation et communication).

Le groupe juridique se concentre particulièrement sur l'accompagnement, le conseil et la défense, tant administrative que judiciaire en faveur des migrants dont la plupart sont en situation administrative irrégulière et qui essaient d'accéder au territoire espagnol, une fois sur place, d'obtenir des permis de séjour de travail et de résidence.

Le SW mène des actions stratégiques pour dénoncer de manière structurelle les actions négligentes des administrations de étatiques et des organismes publics qui violent les droits et qui ne remplissent pas leurs obligations.

Ceuta et Melilla, poursuit la représentante de SW, présentent des particularités géographiques qui se traduisent par des anomalies juridiques. Ces deux villes se trouvent en dehors du régime douanier de l'Union européenne, mais elles fassent officiellement partie de l'espace Schengen, ce dernier ne s'applique pas dans sa totalité. Des contrôles aux frontières internes sont réalisés lorsqu'on quitte ces villes pour rejoindre le reste de l'Espagne.

Avant la fermeture des frontières liées à la pandémie, en 2020, les personnes titulaires d'un passeport marocain résidant dans la province de Nador traversaient habituellement la frontière sans avoir besoin de visa, grâce aux accords de bon voisinage. Mais la pandémie de COVID-19 a compliquée la situation. Depuis le 13 mars 2020, la frontière terrestre entre Melilla et Beni Nsar est totalement fermée pour les personnes en situation administrative irrégulière. Seules les personnes disposant d'un titre de séjour légal dans un pays de l'Union européenne sont autorisées à passer par la frontière.

Cette fermeture a eu une conséquence directe pour les personnes d'origines marocaines résidentes à Melilla : elles se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs papiers d'identité au consulat le plus proche depuis Melilla, ou celle d'Algésiras.

En raison des contrôles aux frontières internes, ces personnes ne peuvent pas se déplacer vers une autre ville du territoire espagnol. Elles ne peuvent pas non plus effectuer leurs démarches au Maroc, car sans titre de séjour, elles risqueraient de ne pas pouvoir revenir à Melilla, la ville où elles vivent. Elles resteraient alors bloquées de l'autre côté de la frontière.

Dans ce contexte, après la fermeture des frontières en 2020, la société civile à Melilla a joué un rôle essentiel et crucial dans l'accueil, le soutien et la défense des droits des personnes migrantes présentes dans la ville.

Des associations comme CEAR, le HCR, MDLR, ou Solidary Wheels, parmi d'autres, se sont mobilisées pour répondre aux besoins de base de ces personnes en mobilité, mais aussi pour les accompagner, les conseiller et assurer un suivi individuel de leurs situations. Elles agissent dans le respect du droit à l'information, de la liberté de circulation, et de l'accès aux centres d'accueil disponibles dans la ville, comme le CETI ou les centres pour les mineurs non accompagnés.

Malgré les obstacles bureaucratiques, juridiques et linguistiques rencontrés quotidiennement, et malgré le manque d'une volonté politique, d'inclusion et de participation réelle des personnes concernées, la société civile continue de dénoncer ces violations de droits.

Ces ONG utilisent pour cela différents moyens, comme par exemple, les plaintes adressées au Défenseur du peuple, ainsi la pression médiatique ou des procès devant les tribunaux ou encore l'incidence politique.

Grâce à ces efforts, des avancées ont pu être obtenues, notamment en ce qui concerne l'accueil au Centre de séjour temporaire pour migrants, ou la possibilité d'accréditer le séjour à Melilla aux personnes en situation administrative régulière sans possibilité de s'inscrire comme résidents.

En concluant, Mme Ikram Lamhamdi Karti a déclaré qu'on est conscient qu'il y a encore un manque de droits et d'égalité réelle et qu'elle continuera sans relâche à dénoncer ces situations et ces violations en quête des solutions durables et communes.

De son côté, Mme Sanae Salmi (Doctorante chercheuse en droits des migrants et des réfugiés), son intervention intitulée « Violence Basée sur le genre dans les contextes transfrontaliers : Quel rôle pour les organisations non gouvernementales en matière de protection et de prise en charge? » s'inscrit dans une démarche de documentation et de plaidoyer visant à mettre en lumière les violences multiples et multiformes subies par les femmes migrantes tout au long de leur parcours migratoire. Ces violences – physiques, sexuelles et psychologiques – constituent une atteinte grave aux droits humains, compromettant la liberté, la sécurité et la dignité de ces femmes.

Basé sur des observations de terrain, des entretiens préliminaires avec des survivantes accueillies dans des centres situés principalement à Oujda, ainsi que sur des données collectées auprès d'organisations non gouvernementales actives dans la région, l'intervention de Mme Salmi analyse le rôle essentiel des ONG dans la mise en place d'une prise en charge holistique. Celle-ci inclut l'accompagnement juridique, le soutien psychosocial, l'accès aux soins médicaux et les dispositifs de protection.

A- Cadre conceptuel et juridique

1. Au niveau international

Le Maroc est partie à plusieurs conventions et protocoles internationaux garantissant la protection des femmes migrantes et réfugiées, constituant ainsi une base incontournable pour l'action des ONG :

- **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979)**

Articles 1 à 3 : Interdiction de toutes formes de discrimination fondée sur le genre, y compris dans les contextes migratoires.

- **Protocole facultatif à la CEDEF :** Permet aux victimes de déposer plainte en cas de violation de leurs droits.

- **Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés**

Article 33 : Principe de non-refoulement interdisant l'expulsion vers un pays où la personne risque la persécution.

- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**

Article 7 : Interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

- **Déclaration de Pékin (1995) :** Engagement des États à lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, y compris les femmes migrantes.

- **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018)**

Objectif 7 : Lutte contre la violence, l'exploitation et les abus le long des parcours migratoires.

2. Au niveau national (Maroc)

- **Constitution marocaine de 2011**

- * **Article 19 :** Égalité entre les sexes.

- * **Article 23 :** Interdiction de la torture et des traitements inhumains.

* **Article 30** : Droit d'asile garanti.

• **Loi n°103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes :**

Sanctionne plusieurs formes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques).

• **Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) – 2013 :**

Prévoit une protection spécifique pour les groupes vulnérables, notamment les femmes migrantes et les enfants.

B- Situation des femmes migrantes survivantes de violences

1. Accumulation des vulnérabilités

Les femmes migrantes sont exposées à des facteurs de vulnérabilité croisés :

- Violence de genre : Rapports de pouvoir, inégalités sociales et culturelles.
- Violence structurelle : Précarité administrative, pauvreté, insécurité.
- Violence institutionnelle : Refus d'enregistrer les plaintes, expulsions arbitraires, difficultés d'accès aux services publics.

2. Types de violences subies

• **Avant la migration** : Violences conjugales, mariages forcés, traite des femmes.

• **Pendant la migration** : Violences sexuelles, viols collectifs, abus par les passeurs, militaires ou gardes-frontières (particulièrement à la frontière algéro-marocaine).

Des témoignages recueillis à Oujda indiquent que 80 % des femmes interrogées ont été victimes de viol ou de tentative de viol à la frontière.

• **Au Maroc** : Harcèlement, exploitation sexuelle, violences au sein des communautés migrantes.

Les violences accompagnent les femmes dans chaque étape du parcours :

• **Pays d'origine** : Mariage forcé, violences domestiques, mutilations génitales féminines, exploitation économique.

• **Transit** : Viols collectifs, détention, chantage sexuel.

• **Pays de destination (Maroc)** : Harcèlement, exploitation par des réseaux de traite, refus de soins dans les centres de santé.

Données clés :

- 59 % des femmes ont subi des violences sexuelles entre l'Algérie et Oujda (MSF).
- 87,4 % des femmes ont subi des violences fondées sur le genre pendant leur parcours (PubMed).
- 95 % des victimes de traite à des fins sexuelles en Europe sont des femmes (EIGE).
- Une femme sur trois a subi des violences en Afrique du Nord (Save the Children).

3. Silence et non-déclaration

La majorité des survivantes ne portent pas plainte par peur :

- De représailles ou de renvoi vers leur pays d'origine.
- En raison de leur statut migratoire précaire.
- Par manque de confiance envers les institutions perçues comme non protectrices.

C- Rôle des ONG dans la prise en charge

1. Domaines d'intervention

• **Écoute et soutien psychosocial** : Accueil, écoute active, accompagnement psychologique pour reconstruire la santé émotionnelle (ex. Médecins du Monde, OMDH, Fondation Orient-Occident).

• **Appui juridique** : Orientation vers le dépôt de plainte, appui à la demande d'asile, accompagnement dans les démarches administratives.

• **Orientation et protection** : Mise en lien avec des centres d'hébergement sûrs, accès aux soins médicaux, protection des mineures.

• **Sensibilisation et formation** : Ateliers sur les droits des femmes migrantes, formations destinées aux intervenants sociaux sur l'approche genre et droits humains.

Violence et accès au statut de réfugiée :

L'un des effets les plus graves des violences subies par les femmes migrantes est l'impact sur leur possibilité de bénéficier d'une protection internationale. Nombreuses sont les survivantes qui hésitent à témoigner lors de la procédure de demande d'asile, par crainte du rejet ou de la stigmatisation. Or, selon les normes du HCR et la Convention de Genève, les violences fondées sur le genre peuvent constituer un motif valable d'octroi du statut de réfugié.

Les ONG jouent ici un rôle déterminant en accompagnant les femmes dans la reconnaissance de leurs violences comme persécutions ouvrant droit à l'asile.

2. Défis majeurs

- Manque de centres d'hébergement adaptés et sécurisés.
- Faible coordination entre ONG, institutions publiques et agences internationales.
- Obstacles linguistiques, culturels et sociaux freinant l'accès aux services.
- Insuffisance de financements publics, dépendance à des fonds internationaux instables.
- Rareté des ressources humaines spécialisées en violence et migration.
- Absence d'un cadre juridique garantissant une protection temporaire ou exceptionnelle aux survivantes.
- Refus d'accès aux soins ou aux services pour les migrantes sans papiers.

- **Recommandations**

- Créer des centres spécialisés offrant une prise en charge intégrée (médicale, juridique, psychologique).
- Former les forces de l'ordre, les professionnels de santé et du social à l'approche genre et migration.
- Garantir le droit au dépôt de plainte sans risque d'expulsion ou de stigmatisation.
- Intégrer la protection des femmes migrantes dans les politiques nationales de lutte contre les violences de genre.
- Renforcer la coordination entre ONG, institutions étatiques, agences internationales et communautés migrantes.
- Sensibiliser l'opinion publique pour réduire la stigmatisation des femmes migrantes et promouvoir leurs droits.
- Reconnaître officiellement les violences sexuelles et transfrontalières comme fondement du droit d'asile.
- Institutionnaliser des parcours de prise en charge multisectoriels.
- Élaborer des guides de formation basés sur l'approche genre et droits humains.
- Garantir un accès inconditionnel à la justice pour toutes les migrantes survivantes.
- Étendre le système d'aide juridique aux femmes migrantes victimes de violences.
- Mettre en place des mécanismes de suivi des violations aux points de passage et aux frontières.
- Intégrer les femmes migrantes dans les plans nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes.

Conclusion

Adopter une approche fondée sur les droits humains pour lutter contre les violences faites aux femmes migrantes implique de dépasser la logique humanitaire ou charitable, au profit d'une logique d'autonomisation fondée sur la reconnaissance pleine et entière de leurs droits, de leur dignité et de leur capacité juridique.

Le rôle des ONG demeure fondamental dans un contexte marqué par l'insuffisance des mécanismes institutionnels. Mais pour renforcer cet impact, il est impératif de lever les obstacles structurels, et de consolider les partenariats stratégiques avec l'État et les acteurs internationaux.

Rendre justice aux femmes migrantes survivantes de violences transfrontalières commence par la reconnaissance de leurs souffrances, passe par une prise en charge intégrale, et se concrétise par la responsabilisation effective des auteurs et la restauration des droits et de la dignité des victimes.

Pour sa part, M. Abdelali Jabri (Journaliste et Directeur responsable du journal électronique Gil 24) s'est intervenu sur : « Les médias dans la région de l'Oriental et la question migratoire : modèles de couverture et défis ».

Dans son introduction interrogative, M. Jabri a rappelé qu'en tant que représentants des médias de la région de l'Oriental, nous sommes conscients de notre rôle central dans la construction des récits sur la migration. Cette question, par sa complexité et ses multiples facettes, impacte directement les politiques publiques, la cohésion sociale et les perceptions des populations locales. Notre région est un carrefour stratégique entre l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Europe, ce qui lui confère une place particulière dans ces dynamiques.

Face à cette réalité, les médias se place au cœur d'une dynamique complexe en jouant un rôle clé dans la formation de l'opinion publique. Les médias ne se contentent pas de véhiculer des informations, ils façonnent également les perceptions, ils fixent les priorités et ils orientent les sentiments collectifs.

Son intervention propose d'examiner la manière dont les médias dans la région de l'Oriental abordent les questions migratoires, ainsi que les défis et les opportunités qui s'offrent à eux.

1. Le paysage médiatique de la région est diversifié et il comprend :

- La presse écrite : Journaux locaux (...), et titres nationaux (...), qui sont très lus dans la région.
- Stations de radio (...) qui touchent un large public, y compris les zones rurales.
- Médias numériques (...) ainsi que les plateformes de médias sociaux (...), qui gagnent en influence croissante.

Cette diversité reflète un paysage médiatique riche, mais elle pose des défis liés aux différences linguistiques (arabe, français, amazigh) et à l'accès aux technologies, qui impactent la réception des informations sur la migration.

2. Représentation de la migration dans les médias

Les récits médiatiques sur la migration dans la région de l'Oriental varient selon les médias et les publics ciblés :

- **Migrations locales** : Les médias mettent souvent en avant les motivations économiques et sociales, telles que la recherche d'opportunités ou le regroupement familial, tout en mettant en avant les contributions des migrants, notamment par le biais des transferts de fonds.

- **Migration de transit** : Pour les migrants d'Afrique subsaharienne se dirigeant vers l'Europe, nos analyses révèlent plusieurs schémas récurrents :

a- Migration irrégulière et sécurité (35 à 45 % des sujets)

Les médias de la région de l'Oriental, notamment ceux du nord du Maroc, ont tendance à privilégier les perspectives sécuritaires. A titre d'exemple les reportages sur les interceptions de migrants à Nador ou Oujda, et le démantèlement de réseaux de trafic (...). En plus le danger ou une focalisation excessive sur « l'illégalité » qui peut alimenter un récit inquiétant, ignorant les causes structurelles (pauvreté, changement climatique).

b- Approches humanitaires (20-25 %)

Certains médias, notamment communautaires ou numériques, mettent en avant la vulnérabilité des migrants :

- Ils dénoncent les conditions de vie dans les camps informels (comme ceux de Nador).
- **Contrainte** : Une focalisation excessive sur le statut de victime peut nier la dignité des migrants.

c- Intégration et contributions positives (5-15%)

Certaines initiatives locales renforcent les réussites :

- Témoignages des migrants intégrés à l'économie locale (agriculture, artisanat).
- **Défi** : Ces récits restent marginaux face aux stéréotypes négatifs.

d- Discours de haine et stéréotypes (10-25 %)

Malgré les progrès, des termes déshumanisants comme « criquets noirs » sont encore utilisés, notamment sur les réseaux sociaux ce qui renforce le racisme.

3. Influencer l'opinion publique

Grâce à leur proximité, les médias locaux influencent fortement les perceptions. Une couverture positive des contributions des migrants peut favoriser la cohésion sociale, tandis que les récits axés sur les problèmes (criminalité, insécurité) alimentent la peur. Les réseaux sociaux amplifient ces dynamiques, mais ils diffusent également de fausses informations, touchant particulièrement les jeunes.

4. Défis du traitement médiatique

- **Superficialité** : Les reportages se concentrent souvent sur l'actualité sans analyser les causes profondes de la migration.
- **Dilemmes éthiques** : Les journalistes doivent faire la distinction entre attirer l'attention et éviter le sensationnalisme excessif.
- **Sous-représentation des migrants** : Les voix des migrants sont rarement entendues, ce qui limite la compréhension de leur réalité.
- **Désinformation** : La propagation rapide de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux complique la tâche.

5. Suggestions/Recommandations pour un journalisme responsable

Pour relever ces défis, nous devons :

- **Angles équilibrés** : combiner des analyses sécuritaires et socio-économiques (comme des enquêtes sur l'emploi des migrants dans des secteurs clés dans l'Oriental).
- **Inclusion des voix des migrants** : intégrer leurs récits pour humaniser le sujet et lutter contre les stéréotypes.
- **Formation des journalistes** : ateliers sur la terminologie éthique (en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations ou la HACA).
- **Renforcer les voix locales** : donner la parole aux acteurs de terrain (associations, universitaires, migrants eux-mêmes).
- **Dialogue et coopération** : créer des plateformes d'échange entre les médias, les décideurs et les communautés de migrants pour une couverture plus responsable.
- **Utiliser les réseaux sociaux pour lutter contre les fausses nouvelles grâce à des campagnes ciblées (...).**

L'intervenant a conclu son intervention en rappelant que les médias dans la région de l'Oriental ont le potentiel d'instaurer un débat serein sur la migration. Entre devoir moral et nécessité médiatique, poursuit M. A. Jabri, notre responsabilité consiste à passer d'une logique de crise à une approche holistique. Comme le souligne la Stratégie nationale marocaine, la migration représente une opportunité ; nous devons interpréter sa réalité avec précision et humanité. **Oujda le 16 juin 2025.**

Activité 2 : Numérisation en cours de la base de données AMSV*.

Depuis un an, AMSV a lancé la numérisation de ses données, réalisant des avancées significatives. Cette initiative permet de suivre les cas de migrants disparus ou détenus et les décès « 3D » dans les parcours migratoire, de générer des statistiques pertinentes et de renforcer ses efforts d'orientation, accompagnement, soutien et plaidoyer lors des réunions nationales, régionales et internationales.

Cette année, AMSV s'est engagée à continuer et finaliser ce processus et à mettre à jour toutes les informations collectées. En s'appuyant sur des méthodes scientifiquement rigoureuses, cette approche vise à garantir l'exactitude des données, protéger les fichiers contre la détérioration et simplifier l'accès à l'ensemble des dossiers disponibles.

Accueil, écoute et orientation des familles des disparus (remplissage, scan et impression leurs dossiers dans et les archiver (digitalisation) ;

- **Accueil, écoute et orientation des familles des détenus en Algérie (suivi des dossiers)**.**
- **Classement et digitalisation des dossiers d'accompagnements.**
- **Actualisation et classement des dossiers des détenus et des décès.**
- **Préparation Tableau récapitulatif des statistiques, Dossiers Digitalisés reçu par l'association, Disparus, détenus et décès, accompagnés, bloqués, libérés, suivi des dossiers organisés par région et périodique : Juin/Novembre 2025.**
- **répondre aux familles par WhatsApp demandant des nouvelles concernant déportation de leurs proches***.**
- **Contacte des familles leurs proches – informelles malade et bloqués en Espagne et en Turquie**
- **contacte des famille Algériennes demandant des nouvelles de leurs proches au Maroc.**
- **Accueil des stagiaires et chercheurs/Ses.**
- **Actualisé les listes des détenus en Algérie et autres pays que l'on envoie à aux structures officielles.**
- **Accueil des migrants soudanais et algériens « Nouveaux arrivants » demandant des vêtements et soutiens / Actions sociales/ accompagnements médicales ...**

Rapport récapitulatif des taches

Du 01 Juin au 30 Novembre 2025

Activités	Problèmes / Obstacles
- Accueil des subsahariens ; - Accueil d'une chercheuse doctorante ; - coordination avec l'écouter du centre d'écoute à Berkane : écoute, orientation et accompagnement d'une femme par WhatsApp (avoir la nationalité marocaine) ; - Impression des documents financiers et administratifs de l'association. - Scan et impression le dossier d'un Tchadien décédé à l'Eglise, - Rédaction la demande de stage pour une jeune fille ; - Accueil, écoute et orientation d'un homme refoulé par la France et résident actuellement à Oujda (accompagnement de son dossier : retour en Algérie) ; - Accueil, écoute d'un Egyptien pour le suivi de son dossier. - Finalisation la rédaction de la demande de la jeune marocain refoulé par les autorités françaises ; - Préparation le dossier d'un Tchadien décédé à l'Eglise, correction la demande des procédures d'enterrement et l'envoi par WhatsApp à la bibliothèque pour l'imprimer ; - Communication avec 01 famille d'un disparu en Lybie par WhatsApp afin d'envoyer ses renseignements ; - Contact famille d'un décédé en Espagne par WhatsApp afin d'envoyer ses renseignements ; - Contact un entrepreneur par WhatsApp afin d'envoyer ses renseignements et les renseignements de l'employé (suivi du dossier) ; - Classement les dossiers des accompagnements par ordre alphabétique avec les stagiaires ; - Classement les dossiers des décès par ordre alphabétique avec les stagiaires ; - Classement les dossiers des libérés par ordre alphabétique avec les stagiaires ; - préparation Tableau récapitulatif des statistiques, Dossiers Digitalisés reçu par l'association, Disparus, détenus et décédés, accompagnés, bloqués, libérés, suivi des dossiers organisés par région période : Juin/Juillet/Août 2025	- Certaines familles nous contactent en dehors des heures de travail, surtout dans la nuit ; - Le non engagement des autres familles ; - Faciliter la communication avec les familles des détenus / disparus par WhatsApp afin de les écouter et de suivre les dossiers de leurs fils et filles, en raison de la difficulté de certaines familles de déplacer au siège de l'association à cause du manque des frais de transport
- Assistée à la rencontre « Cinéma documentaire et la migration : « Les jeunes Africains Sub- sahariens migrants au Maroc : réalité et défis. » réalisé par Mr David Fedele Accueil, écoute et orientation d'une famille d'un bloqué en Espagne (suivi du dossier – retour au Maroc) ; - Communication avec 02 familles de 2 détenus en Algérie par WhatsApp pour avoir des informations (en cours de déportation) ; - Communication avec des familles des détenus en Algérie par WhatsApp afin d'envoyer leurs renseignements ; - Classement des dossiers des détenus ; - Accueil, écoute d'une femme qui demande un accompagnement pour inscrire son fils à l'état civil Son mari est syrien et réside en Turquie. La femme a été refoulée pour non-respect de la date d'expiration de son visa - Répond à l'appel téléphonique, - Coordination avec le trésorier et le président de l'association. - Classement de rapport financier de Henrich Böll - Préparation de copie du dossier juridique de l'association et demande d'autorisation pour l'activité de projection du Film - Scan de dossier juridique de l'association AMSV - Accueil, écoute d'un négirienne qui demande un accompagnement pour avoir une attestation de résidence - Préparation et impression de deux fiches des détenus en Algérie - Coordination avec le président de l'association mise à jours sur les dossiers en cours de traitement. - Envoi du rapport financier à Heinrich Boll – Rabat. - Elaboration de guide d'orientation ; et d'accompagnement des détenus emprisonnés et leurs familles / Route Migratoire.	
- Accueil, écoute de la famille d'un détenu mineur en Algérie, - Accueil, écoute à une famille d'un détenu en Algérie, remplissage de la fiche, et scan des pièces d'identités des parents, - échange avec les stagiaires - Mise à jour du tableau des statistiques des détenus, disparus, libérés - Communication avec des familles des détenus en Algérie par WhatsApp pour compléter les informations ; - Impression et classement des arrivés ; - Coordination avec le président et le secrétaire de l'association mise à jours sur les dossiers en cours de traitement - Classement et archivage des dossiers.	

• **Rapport réalisé par :**

- Mr Hassane AMMARI président de l'association AMSV
- Mme Fatima OUEHBI Secrétaire général de l'association AMSV
- Mme Meryem LALI chargée de mission à l'administration.

* Voir tableau recapulatif des cas digitalisés.

** AMSV recouvre toutes les villes de territoire Marocain.

*** AMSV à mis à la disposition des familles une ligne Tel/ WhatsApp 5j/7j de 10h à 15h. (00212623648352).



Tableau récapitulatif des statistiques, Dossiers Digitalisés reçu par l'association, Disparus, détenus et décédés, accompagnés, bloqués, libérés, suivi des dossiers organisés par région période : Mois du Juin au 30 Novembre 2025

Catégorie	Lieu	Villes	Mois						Nbr de personnes
			Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	
Disparus	Libye	Fès (01);	00	00	01	00	00		01
	Tunisie	Oujda (01)	00	01	00	00	00		01
	Méditerranée	Oujda (02); Marrakech (01); Fès (01)	02	00	00	02	00		04
	Algérie	Berkane (01); Ain Béni Mathar; Oujda (01); Taourirt (01), Nador (1)	00	03	01	00	00	1	05
	Balkans	Oujda (02); Jerrada (01);	01	01	01	00	00		03
	Atlantique	Kalaat Sraghna (01); Aguadir; Laayoune (03); Khoribgua (7); Béni Méral (1); Mouhamadia (2); Midalt (2)	01	01	02	00	12		16
	Espagne	Tazaghine (09);	00	09	00	00	00		09
	Algériens disparus au Maroc	Algérie (05)	00	01	04	08	03		16
Détenus	Algérie	Taourirt (03); Jerrada (02); Fès (04); Berguam (02); Azilal (01); Oujda 31; Béni Mellal (03); Berkane (06); Demnate (01); Ouarzazate (01); Nador (01); Figuig (1); Laayoune (2); Saidia (1) Tétouan(01), Larache(4); Tendirra (2); Settati (7); Azilal (1);	15	17	07	06	05	23	73
	Routes des Balkans	Oujda (02); Jerrada (01);	01	01	01	00	00		03
	Autres pays (La suisse, Emirats, Maroc)		00	00	00	00	00		00
Décédés	Marocains, Algériens, et Subsahariens	Oujda (02); Tafoughalt (01); Sidi Hazem	00	01	03	00	00		04
Accompagnés	Egyptien (1); GK (2); Maroc (10); Subsahariens (1); Nigérienne (4); Soudanais (1)	Oujda (24); Berkane (01); Taounate (02); Bouarfa (1); Fès (01), Nigeria (1), Espagne (1), Taza (1),	01	06	12	05	03	7	34
Bloqués	- KAP FIRD (02) - Algérie (01)	Guelmim (01); Tata (01); Rabat (01)	02	01	00	00	00		03
Libérés			01	06	03	08	28	64	110
Suivi des dossiers	Détenus		17	27	26	06	03	16	95
	Disparus		08	03	15	02	01	1	30
	Bloqués	Guerssif (01 bloqué en Espagne, retour à Oujda)	00	01	00	01	00	0	02
	Décès		00	00	02	00	00	0	02
TOTAL DES DOSSIERS TRAITES			347 DOSSIERS						

- Participation à la conférence* de Rabat du 03/04/05 octobre 2025

*** Participation d'AMSV à la Conférence Transnationale**

Organisée par ass. ARCOM du 03 au 5 Octobre 2025 à Rabat et organisation d'un atelier

L'Association Marocaine d'Aides aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV) composée de deux membres de son bureau exécutif, en plus d'une délégation de cinq représentants des familles et des proches des migrants détenus, décédés et disparus dans les routes migratoires ont participé (1) à la Conférence Transnationale organisée par ARCOM en partenariat avec Afrique - Europe Interact (AE act) & le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sous le thème : « La Parole aux migrant.e.s : Emigrer pour vivre et non pour mourir » du 03 au 05 octobre 2025 à Rabat – Maroc.

Cet événement d'envergure internationale a connu la participation de plusieurs représentants des ONG, des acteurs de la Société Civile, des chercheurs universitaires, en plus des communautés migrantes issues de Rabat et d'autres villes marocaines, en plus d'autres qui sont venus de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Sub-saharienne & de l'Europe, en occurrence : ARCOM, Afrique-Europe-Interact, AMSV –Maroc, UNHCR, CNDH, ALECMA, All Included, CEI, Caritas, MS2, Fondation Orient – Occident, Alarm Phone, Alarme Phone Sahara, Réseau Marocain des Journalistes des Migrations, ODTI, MDM, AMDH, GADAM, OMDH, ASTRIDA, OXFAM, CEFA, Handicap international, AFEM, Longo mai, La Voix de Femmes Migrantes, Association de Femmes Réfugiées et Migrantes, OPALS, Association Mère enfant, DICOMA, AMIDI, AAME, ADMM, Communauté Guinéenne, Communauté des ivoirienne, Banque de solidarité, Association des gabonais, Association des maliens ...).

Cette Conférence Transnationale vise à, comme il le stipule le communiqué publié par Afrique-Europe-Interact auparavant, « sensibiliser le public aux luttes de longue date de l'ARCOM & de l'aire de repos Baobab contre le régime frontalier européen. Sous le slogan : « Nous émignons pour vivre & non pour mourir », la situation des femmes, des enfants & des mineurs non accompagnés sur les routes des réfugiés sera examinée. Ensemble, nous analyserons l'intensification politique provoquée par la pression de l'UE & discuterons du travail de solidarité quotidien des organisations dans les États du Maghreb. La voix des migrants eux-mêmes sera au cœur de nos préoccupations ».

La Conférence vise aussi à « créer un espace sûr pour partager des expériences personnelles, exprimer des critiques & se ressourcer face aux défis du quotidien. Elle vise également à servir de point de départ à une nouvelle résistance susceptible de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des migrants au Maroc ».

La Conférence vise également « à renforcer la coopération transnationale entre les acteurs le long de la route migratoire Sud-Nord & ainsi à mettre en place de meilleures structures de sauvetage & de mise en réseau. Les migrants sont systématiquement persécutés dans les pays voisins d'Afrique du Nord de l'UE ».

Cette Conférence Transnationale s'est considérée tel un espace libre d'échange, de partage & de solidarité pour défendre les droits des personnes migrantes, pour dénoncer les politiques migratoires meurtrières & pour affirmer notre résilience ainsi notre engagement pour la dignité, la justice & le droit de circuler librement.

Après la séance d'ouverture du vendredi matin & les allocutions de cette Conférence par le comité d'organisation ainsi ses partenaires, il y avait place à une pièce théâtrale avec les jeunes de l'Ecole du Centre socio-culturelle ARCOM.

En outre, quatre panels thématiques pertinents (l'après-midi de vendredi 03 octobre & toute la journée du samedi 04 octobre), en plus d'une table ronde ont été mis en place par le Comité d'organisation de cette Conférence à fin de débattre les différents aspects & analyser les multiples problématiques liées à la migration, à savoir :

Premier Panel : Les problèmes rencontrés durant la migration

- La problématique du retour & le rétablissement des liens familiaux (RLF), Mafa Camara (Association pour l'Accompagnement des Migrants Mineurs) ;
- La situation des migrant.e.s dans les prisons, Cheik Konaté (...)
- La situation psycho-sociale de migrant.e.s dans les pays de transit, Meryame Belbeid (Présidente de l'Association Femmes & Enfants migrants au Maroc) ;
- Vers un paquet d'outils intégrés contre le racisme, la discrimination & l'exclusion des migrant.e.s, Elie Pierre Kanda Mukuna (Président de l'Association ADYNE au Pays-Bas) ;
- La Voix des enfants réfugiés au Maroc, Eliane Nyi Nzapa Kalembo (League des Jeunes de l'Association des Femmes Réfugiées & Migrantes au Maroc).

Deuxième Panel : Enjeux & impacts des politiques migratoires en Afrique & en Europe

- Nouvelle politique migratoire au Maroc 10 ans après : bilan & perspectives, Alpha Tawel Camara (ALECMA / Alarm Phone) ;
- Nouveaux pactes européens sur l'asile & la migration, & l'externalisation des frontières : Vision du Nord, Vincent de Jong (All Included Amsterdam) Vision du Sud, Amadou Mbow (Association Mauritanienne des Droits de l'Homme) ;
- La situation des réfugié.e.s & des demandeurs d'asile sous la protection de l'UNHCR au Maroc, en Tunisie & au Niger ;
- Germaine Kalembo (Association des femmes réfugiées & migrantes au Maroc), Yossra Belhaj Mohamed (Sans Visa) - Moctar Nalossou (Alarme Phone Sahara).

Troisième Panel : Impact des politiques migratoires européennes dans les pays du Sahel & dans les pays du Grand Maghreb : Structures de solidarité existantes & besoins.

- Les arrestations et expulsions des migrantes en Tunisie, Rayhan Jlidi (Militante pour les droits des migrant.e.s) ;
- Les arrestations & expulsions de migrantes en Algérie, Fouad Hassam (Militant pour les droits des migrant.e.s) – A noter que cette intervention a été présentée par Yossra Belhaj ;
- Le Niger, terre d'accueil des personnes expulsées, Ibrahim François & Laouel Taher (Alarme Phone Sahara) ;
- La criminalisation de la migration & de traversée, Kamga Gaspard (Alarm Phone)
- La situation des personnes en prisons & les décédés, Hassane Ammari (Association Marocaine d'aides aux Migrants en Situation Vulnérable).

Panel 4 : Mobilisation des migrant.e.s et travail solidaire des organisations et association.

L'autonomisation des femmes migrantes au Maroc : l'entrepreneuriat & le travail domestique, Hélène Yamta (La Voix de Femmes Migrantes) ;

- Mandat & rôle de CNDH en matière de protection de droits des migrant.e.s au Maroc, Hasnae El Karfa ;
- La protection des étrangers & la lutte contre le racisme, Saïd Azelif (Juriste & chargé de suivi au GADEM) ;
- La situation des mineurs non accompagnés & des enfants en migration, Marie-Louise Kambia ;
- Organisation des mouvements de base pour une politique migratoire respectueuse des droits humains, Diori Traoré (Afrique-Europe-Interact).

Quant à la journée de dimanche 05 octobre a été consacrée à la Table ronde sur le thème : « Actions solidaires des associations, des institutions & des collectifs pour le soutien aux migrant.e.s », animée & modérée par Alpha Tawel Camara suite aux questions suivantes :

Quelles actions pour quelles réalités ? Comment interconnecter nos luttes ? Quelles Réflexions globales sur les actions à entreprendre face aux durcissements des politiques migratoires par les Etats ? , avec une courte introduction relatée par Emiliene Wokmeni & Aissata Soumaoro (Afrique-Europe-Interact), ainsi Imane Echchikhi (Alarm Phone).

Avec la participation des représentant.e.s des associations présentes et plein d'autres : ARCOM, Afrique-Europe-Interact, AMSV –Maroc, ALECMA, All Included, CEI, Caritas, Alarm Phone, ODTI, MDM, Longo mai, La Voix de Femmes Migrantes, Association des Femmes Réfugiées et Migrantes, MS2, OPALS, RMJM, Association Mère-Enfant, Handicap international, DICOMA, AMIDI, AAME, ADMM, Communauté Guinéenne, Communauté Ivoirienne, Banque de solidarité, Association des gabonais, Association des maliens, AMDH, GADEM, OMDH, ASTRIDA, OXFAM, CEFA, AFEM... & bien d'autres.

A cet effet, après un débat ouvert & franc portant des propositions & des recommandations, les participants à cette Table ronde se sont répartis en groupes de travail en ateliers thématiques suivants :

- Atelier sur la sensibilisation, les médias sociaux & pays d'origine, animé par Hans-Georg Eberl ;
- Atelier sur l'assistance médicale & accompagnement des migrant.e.s à l'hôpital, animé par Badio ;
- Atelier sur la solidarité en faveur des femmes migrantes, des mineurs non accompagnés & des enfants en migration, animé par Hélène Yamta ;
- Atelier sur la Commemor'Action & traitement des mort.e.s animé par Hassane Ammari ;
- Atelier sur la situation aux frontières maghrébines & établissement d'une structure de solidarité, d'assistance en cas de détresse, animé par Conni Gunßer.

(...)

Continuation des travaux en atelier: Restitution de travaux des ateliers & Parole aux migrant.e.s & aux participant.e.s : impressions, besoins & évaluation de la conférence

Propositions, recommandations & Discours de clôture de la conférence Modération : Emmanuel Mbolela

- Note :

(*) Ce rapport n'est pas final & définitive suite au manque des propositions & des recommandations élaborées à la cloture de cette Conférence Transnationale.

(1) La participation d'AMSV à cette Conférence Transnationale a été effectuée grâce à nos deux partenaires privilégiés en occurrence : Heinrich Böll Stiftung & CCFD – Terre Solidaire.

AMSV – Rabat , Maroc, le 06 octobre 2025.

Activité 3 : Tables rondes sur les migrants disparus et détenus.

Agenda

- 1- Oujda : Activités tenus 1 et 31 Mai/29 Octobre/ 24 Novembre 2025**
- 2- Jerrada: Activité tenu 13 Octobre 2025**
- 3- Berkane : Activité tenu 27 Septembre 2025**
- 4- Beni Mellal: Activité tenu 11 Octobre 2025/ En partenariat avec RMJM.**
- 5- Rabat : Activités tenus 27 et 28 Novembre 2025/ En partenariat avec RMJM.**
- 6- Oujda Projection de documentaire « Jungo Life » 24 Novembre 2025.**

AMSV a renforcé son engagement en organisant une série de tables rondes sur la question des migrants disparus. Dans un contexte marqué par l'incertitude et la détresse, cette initiative continue d'offrir aux familles un espace structuré d'échange, de partage d'informations vérifiées et de soutien personnalisé.

Souvent isolées—privées d'accès aux ressources institutionnelles et en quête de réponses concrètes sur le sort de leurs proches disparus ou soumis à une détention inhumaine—ces familles bénéficient d'un accompagnement destiné à favoriser une communication efficace et un plaidoyer coordonné. Pour cela, AMSV mobilise divers acteurs clés afin d'unir leurs efforts dans une quête collective de justice.

Les discussions sont organisées en trois volets complémentaires :

- **Rencontres avec les familles :** Deux sessions permettront aux familles de partager leurs expériences, d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des conseils adaptés. L'objectif est de restaurer l'espoir et de clarifier les recours disponibles auprès des institutions nationales et internationales.
- **Rencontres avec les acteurs de la société civile :** Deux sessions ciblées réunissant des représentants de la région de l'Oriental viseront à sensibiliser ces acteurs aux problématiques des migrants disparus. Ces rencontres renforceront les efforts de plaidoyer et favoriseront des alliances stratégiques pour mutualiser les ressources et obtenir des réponses concrètes.
- **Rencontres avec les médias :** Deux sessions inviteront journalistes et professionnels des médias à un dialogue ouvert. L'objectif est de dynamiser la couverture médiatique de cette problématique en mettant en avant ses dimensions humaines et institutionnelles.

- Activités et recommandations

Organisée par le Réseau Marocain des Journalistes des Migrations (RMJM), en partenariat avec l'AMSV et HBS Rabat, cette rencontre est pensée comme un espace de dialogue, d'échange et de construction collective entre journalistes et acteurs de terrain.

Au programme de cette journée :

- **Des témoignages des familles et un hommage aux disparues ;**
- **Une rétrospective de dix années de mobilisation locale, nationale et régionale (2015–2025) ;**
- **Des pistes d'actions et alliances possibles pour renforcer la #justice, la vérité et la visibilité médiatique des victimes marocaines et étrangères ;**
- **Et enfin, un débat ouvert permettant d'identifier de nouvelles stratégies de couverture #médiatique et de plaidoyer.**

À travers cette rencontre, nous réaffirmons qu'aucune famille ne doit rester dans l'ignorance et que le rôle des médias est essentiel pour faire émerger la vérité, humaniser les récits et sensibiliser l'opinion publique.

Ensemble, nous faisons un pas de plus pour mettre fin au silence, accompagner les familles, et construire une mémoire collective juste, responsable et solidaire.

L'Association Marocaine d'aide aux migrants en situation vulnérable Oujda, en collaboration avec Gil 24 et en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Rabat et Terre Solidaire, CCFD France, a organisé un atelier participatif, informatif et de formation Mercredi 29 octobre 2025. Un atelier était axé sur les questions de migration et d'asile, en particulier les cas des personnes disparues, prisonniers, détenus, en détention, des personnes bloquées et de personnes décédées le long des routes migratoires et aux frontières.

En présence de médias régionaux et nationaux, des ONG, des chercheurs et des étudiants master et doctorants intéressés par les questions migratoires, ainsi que des militants communautaires et de nombreuses familles de

personnes disparues et de prisonniers le long des routes migratoires. la réunion a été caractérisée par une approche humanitaire et axée sur les droits de l'homme concernant les migrants, les personnes disparues et les prisonniers.

De nombreux participants ont considéré cet événement comme une rencontre directe avec le cœur du problème et un espace de partage d'expériences et de visions sur les moyens de développer des mécanismes médiatiques et ONG, juridiques et administratives pour gérer les questions migratoires.

La séance a été marquée par des témoignages poignants des familles de personnes disparues, qui ont exprimé la profonde souffrance qu'elles endurent du fait de l'absence de leurs fils, et leurs proches sur les routes migratoires. Les participants ont échangé avec eux dans une sincère compassion et solidarité, insistant sur la nécessité de mettre en place des mécanismes nationaux et internationaux efficaces pour le suivi des cas de disparition et de détention, ainsi que pour l'accompagnement psychologique et social des familles concernées. L'atelier s'est conclu par plusieurs recommandations et conclusions importantes, notamment :

1- Intensifier la communication auprès des familles des victimes et encourager les familles à s'exprimer et se regrouper et créer une dynamique d'action.

2- Envisager sérieusement la création d'un réseau ou d'une association médiatique et civile dédiée à la question des migrations et aux sujets connexes dans la région de l'Est, afin de sensibiliser le public et de mobiliser des soutiens pour les cas de prisonniers, de personnes disparues et de personnes décédées ayant tenté de migrer par différents itinéraires.

3- Envisager sérieusement la mise en place d'un réseau ou d'une alliance de médias civils pour traiter des questions de migration et de droits, ainsi que des dossiers des personnes disparues, des prisonniers, des détenus et des personnes bloquées sur les routes migratoires.

4- La nécessité d'envisager un forum régional/national sur les villes de transit et de départ dans les pays du Maghreb et du Sahara du Sahel - Oujda - Nador- Tanger - Dakhla (Maroc); Maghnia - Oran- Annaba (Algérie); Zarzis , Sfax , Madnine- en Tunisie - Niamey et Agadez au Niger, Bamako et Gao au Mali, Dakar au Sénégal, Lomé au Togo, Ouagadougou au Burkina Faso, Conakry en Guinée et Douala au Cameroun...

5-Œuvrer pour faire du 6 février 2026 la Journée internationale de solidarité avec les victimes des frontières, une occasion de se souvenir, de soulever des défis et de développer des mécanismes pour le travail social, médiatique et en matière de droits humains.

Déclaration et recommandations : Rencontres des familles et acteurs, Jerada- Oujda- Berkane - Rabat , Beni Mellal du Juin au Novembre 2025

Dans le cadre de son programme et plan d'action Année 2025,

"Pour une révision totale de la loi Marocaine 02/03 , garantissant les droits des migrants et leurs familles, des disparus, détenus et défunts aux routes migratoires."

L'Association marocaine d'aide aux migrants en situation vulnérable à Oujda AMSV a organisé des réunion d'information et communication avec la Coordination des familles et proches des personnes disparus, prisonniers et détenus sur les routes migratoires au siège de la Confédération démocratique du travail aux différents villes avec différents acteurs média et ONG

Au cours de ses réunion, et ateliers, les questions suivantes ont été abordées :

1- Les dernières nouvelles concernant le dossier des disparus et des prisonniers sur les routes migratoires et les transferts/ Expulsions effectués à travers les frontières de Oujda, Maroc/Maghnia ; Algérie. Et les personnes transférées / Expulsés par avion via la Tunisie depuis l'Algérie.

Les bloqués aux routes migratoires

2- Les mesures procédurales passées et à venir concernant le dossier des disparus/ l'accompagnement, le suivi et la défense nationale et internationale.

3- Les principaux problèmes et difficultés rencontrés par l'association et la coordination des familles des victimes des détenus et disparus dans leur travail et les moyens de les surmonter / l'approche participative.

4- Le dossier des disparus algériens pour lesquels l'association reçoit des demandes d'aide, d'accompagnement et de recherche de la part de leurs familles, sur la base des droits humains et humanitaires.

5- La question de la fermeture de la frontière Algéro-Marocaine et ce qu'elle représente en termes de destruction de l'humanité, des relations familiales et des liens sociaux et culturels, et le fait que la fermeture de la frontière n'est pas une fatalité. Et son impact sur les personnes migrantes

Ses réunion a rassemblé les familles des disparus, des prisonniers et des détenus dans les filières migratoires des villes de - Jerada, Beni Mathar. Beni Mellal ,Rabat , Oujda, Berkane ...Il a débuté par une présentation détaillée de l'association sur le premier axe : les développements récents du dossier, en particulier les prisonniers et les personnes bloquées sur les routes migratoires, notamment en Libye, en Tunisie, en Algérie, en Turquie et en Bulgarie –au Maroc et les pays des Balkans – et le deuxième axe concernant les mesures procédurales passées et à venir relatives au dossier / l'accompagnement, le suivi et la défense et Plaidoyer nationale et internationale.

Des discussion ouvertes a ensuite été lancée avec les familles et les acteurs qui ont évoqué la situation des proches et leurs efforts pour obtenir des informations et leur persévérance pour connaître le sort de leurs enfants, ainsi que les difficultés et les problèmes auxquels elles sont confrontées quotidiennement dans ce domaine afin d'obtenir la vérité, la dignité et la justice.

Enfin, l'association a réaffirmé son engagement à continuer de soutenir et de lutter aux côtés des familles en trouvant des solutions aux problèmes soulevés, à savoir :

1- Le maintien du contact entre les prisonniers et leurs familles, conformément au droit international humanitaire.

2- L'escroquerie, la fraude et les fausses informations communiquées aux familles, ainsi que le chantage dont elles font l'objet via les réseaux sociaux.

3- Les peines sévères et les amendes élevées infligées aux jeunes condamnés en vertu de la loi algérienne 08/11.

4- Les conditions de détention difficiles, la question des soins médicaux et l'état psychologique des détenus, tels que témoignés par ceux qui ont été libérés en février.

5- La lenteur et la complexité des procédures d'expulsion et de rapatriement.

6- Le transfert vers d'autres prisons dans des conditions difficiles sans en informer les avocats et les familles, conformément au droit international humanitaire.

7- La longueur de la durée de l'enquête, qui peut parfois atteindre un an et demi.

8- Les peines sévères prononcées, pouvant parfois atteindre 10 ans fermes / 25 cas/.

9- Situation des femmes détenues - 39 cas - conditions de détention difficiles et état psychologique, d'après les témoignages des femmes libérées.

10- L'arrêt des visites de la Commission internationale du Croix-Rouge aux prisonniers et prisonnières candidats à l'immigration.

La question de la poursuite de la médiatisation du dossier et de la prise en compte de la voix des familles a également été soulevée, à travers la correspondance avec certains groupes et équipes parlementaires marocains et européens et la participation à des manifestations internationales, régionales et nationales, notamment les préparatifs de la commémor'Ation du 6 Février 2025 «Rencontre internationale de Oujda ».

La réunion a abouti à plusieurs recommandations d'envergure nationale et internationale que l'association et les collectifs des familles s'efforcera de mettre en œuvre et d'activer après d'autres rencontre d'autres villes Oujda et Berkane, avant la fin du mois d'octobre prochain et de présenter le dossier lors de la rencontre internationale prévue à Marseille, en France, à la fin du mois de septembre.

Bureau administratif

Association marocaine d'aide aux migrants en situation vulnérable Oujda

Oujda 30 Novembre 2025.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du partenariat et de la coopération avec

- CCFD-Terre Solidaire . France
- Heinrich Böll Stiftung Rabat - Maroc
- Action commémor'Ation 2025
- Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable
- Migration autour du monde.
- Migreurop.
- EAAF.
- Abolish Frontex.
- Afrique Europe interact.
- Réseau Marocain des journalistes des migrations.
- Alarme PHONE Sahara.

Participation Summer Camp 2025, Nantes, France, du 5 au 12 Août 2025

À l'issue de ces rencontres, AMSV et des représentants des familles participeront au Cross-Border Summer Camp 2025, qui se tiendra à Nantes, en France, en août 2025. Cet événement offrira un espace d'échange avec des militants internationaux, permettant de valoriser leur situation et de renforcer la solidarité et les efforts de plaidoyer.

Rapport – Troisième édition du Camp Thématique Transfrontalier sur la Migration et l'Asile

📍 **Lieu :** ZAD, Nantes – France

📅 **Dates :** du 5 au 10 août

💛 **Représentation :** Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV)

✍️ **Auteurs :** Hassane Ammari - Sanae SALMI- Moussaoui Mohamed Abdellah

Introduction

La troisième édition du Camp Transfrontalier sur la Migration et l'Asile s'est tenue dans un contexte caractérisé par une intensification des mouvements migratoires et une recrudescence des politiques restrictives et sécuritaires qui fragilisent davantage les personnes en mobilité. Cet espace d'échange et de réflexion a rassemblé des acteurs associatifs, des défenseurs des droits humains, des chercheurs ainsi que des personnes migrantes elles-mêmes, afin de partager analyses et expériences.

L'objectif principal était de dresser un état des lieux critique et documenté des réalités migratoires contemporaines, tout en identifiant les défis actuels, les bonnes pratiques observées et les perspectives communes pour renforcer la protection et la dignité des personnes concernées.

En amont du démarrage officiel des ateliers, une journée a été consacrée à la mise en visibilité du travail de l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV). Cette présentation a permis de mettre en lumière le champ d'intervention de l'association, ses activités principales, notamment le traitement des dossiers relatifs aux personnes disparues, ainsi que sa zone d'action. Elle a également mis en exergue les objectifs stratégiques poursuivis par l'AMSV et valorisé les partenariats de référence qui accompagnent et renforcent son action.

Atelier 1 – Assistance juridique et accompagnement des migrants.

L'atelier consacré à l'assistance juridique a permis de mettre en évidence l'importance d'une prise en charge complète et structurée des victimes, en particulier face aux violences policières, aux abus institutionnels et aux nombreux obstacles judiciaires.

Les discussions ont montré que la défense des droits des migrants et des personnes en situation de vulnérabilité ne peut se limiter à une approche technique, mais doit intégrer des dimensions humaines et solidaires. Ainsi, il a été rappelé que le recueil et la préservation des témoignages, des preuves matérielles et des dossiers médicaux sont essentiels pour renforcer les procédures judiciaires et garantir l'accès à la justice.

Les participants ont également souligné la nécessité d'assurer la défense des victimes dès l'interpellation, notamment en facilitant l'accès à des avocats engagés et expérimentés, capables de conjuguer expertise technique et sensibilité aux droits humains.

La mise en place d'une relation de confiance entre avocat et victime a été présentée comme un élément fondamental pour assurer une défense efficace et respectueuse de la dignité de la personne.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'atelier a insisté sur l'importance d'une dimension collective et solidaire, mobilisant réseaux d'avocats, juristes, ONG et collectifs citoyens afin de mutualiser les expériences, d'harmoniser les outils de travail et de résister ensemble à la criminalisation croissante des migrants et des défenseurs des droits. Dans cette perspective, plusieurs recommandations concrètes ont été formulées : la création de cliniques juridiques mobiles transfrontalières pour rapprocher les services juridiques des zones de terrain, la standardisation des formulaires de témoignage et de consignation des faits afin de garantir une meilleure sécurisation des preuves, ainsi que le renforcement des réseaux de coopération entre acteurs de terrain et institutions.

En définitive, cet atelier a rappelé que l'assistance juridique constitue non seulement un outil de défense, mais aussi un levier de dignité, de résilience et de justice. Garantir aux migrants un accès équitable aux mécanismes judiciaires et administratifs, tout en sécurisant les preuves et en protégeant les victimes, apparaît comme une priorité incontournable pour répondre aux violations persistantes et promouvoir une justice réellement accessible à tous.

Atelier 2 – Criminalisation de la migration.

La criminalisation des migrants et des acteurs de solidarité constitue aujourd'hui l'un des phénomènes les plus préoccupants dans le champ migratoire. Elle ne se limite pas à un discours stigmatisant, mais se manifeste par des pratiques concrètes, souvent brutales, qui traduisent une volonté de réprimer aussi bien les personnes en mobilité que celles et ceux qui leur viennent en aide.

Au Sénégal, un exemple particulièrement alarmant a été relevé : celui d'une personne gravement malade, contrainte d'emprunter la route migratoire vers l'Europe dans l'espoir d'accéder à des soins médicaux. Cette personne a été poursuivie en justice à la suite d'un naufrage, alors qu'elle était avant tout victime d'une situation de vulnérabilité et de mobilité forcée. Ce cas illustre les dérives d'un système qui tend à transformer des situations de survie en infractions pénales, assimilant les migrants à des délinquants et effaçant les causes profondes de leur départ.

En Algérie, d'autres violations particulièrement graves ont été documentées. Des migrants, identifiés par le port de bracelets liés à une organisation humanitaire, ont été arrêtés, frappés et torturés afin d'obtenir des aveux forcés. De telles pratiques montrent jusqu'où peut aller la criminalisation de l'action humanitaire, transformée en prétexte de persécution et de violence. Elles mettent également en évidence le danger de l'instrumentalisation de signes de solidarité tels que de simples bracelets qui deviennent des marqueurs de suspicion aux yeux des autorités. Ces situations, loin d'être isolées, traduisent une tendance structurelle et inquiétante : assimiler migrants et défenseurs des droits humains à des criminels, ce qui fragilise le droit à la protection et remet en cause les principes les plus fondamentaux des droits humains universellement reconnus.

Le défi majeur réside dans cette double pression exercée simultanément sur deux fronts. D'un côté, la répression policière et judiciaire cible directement les personnes en mobilité, les privant de leur droit à la dignité, à la protection et à la justice. De l'autre, les défenseurs des droits, les ONG et les collectifs citoyens sont eux-mêmes la cible de mesures restrictives et de pressions, en particulier concernant le financement extérieur. Ces restrictions limitent leur autonomie, réduisent leur capacité d'action et compromettent la pérennité de leurs interventions humanitaires et de plaidoyer.

Dans ce contexte, la criminalisation apparaît non seulement comme un outil de contrôle migratoire, mais aussi comme un moyen de dissuasion contre la solidarité, réduisant les espaces d'action civile et humanitaire et contribuant à invisibiliser les violations subies par les migrants.

Face à cette situation, plusieurs recommandations stratégiques ont été formulées. D'abord, la nécessité de créer un groupe de réflexion spécifiquement dédié à la criminalisation en Algérie, permettant d'analyser, documenter et alerter sur les cas recensés. Ensuite, la mise en place de mécanismes de soutien juridique ciblés pour accompagner les personnes poursuivies, qu'il s'agisse de migrants ou d'acteurs solidaires. Enfin, les participants ont souligné l'importance de diffuser des analyses juridiques multilingues, traduites en arabe, français, anglais et autres langues régionales, afin de mobiliser plus efficacement les réseaux transnationaux et de renforcer les campagnes de plaidoyer à l'échelle internationale.

Ainsi, la lutte contre la criminalisation ne peut se limiter à une réaction ponctuelle : elle doit s'inscrire dans une démarche collective, transfrontalière et durable, mobilisant à la fois les instruments juridiques, les réseaux associatifs et la solidarité internationale, afin de défendre la liberté d'action humanitaire et le droit des migrants à la protection et à la dignité.

Atelier 3 – Liberté de circulation et droit à une migration digne

La question de la liberté de circulation a constitué un point nodal des débats et s'est imposée comme une préoccupation majeure dans le contexte migratoire actuel. Les échanges ont mis en évidence que les politiques restrictives en vigueur, largement fondées sur une logique d'externalisation des frontières européennes, contribuent à aggraver la vulnérabilité des personnes en mobilité. Ces politiques ne se limitent pas à restreindre l'accès aux territoires, mais génèrent une multitude de risques, allant des naufrages en mer Méditerranée et Atlantique, aux détentions arbitraires dans les pays de transit, en passant par les disparitions forcées ou inexplicables qui marquent tragiquement les routes migratoires.

Les obstacles à la mobilité dépassent ainsi le cadre de simples entraves administratives ou logistiques : ils produisent des conséquences directes et dramatiques sur la vie, la sécurité et la dignité des migrants. La restriction de la circulation se traduit, pour de nombreuses personnes, par une exposition accrue aux réseaux de traite et de trafic, une exploitation systématique, et une marginalisation sociale et juridique dans les pays de transit et de destination.

Le principal défi identifié réside dans la criminalisation croissante des migrants eux-mêmes, mais également des acteurs de solidarité – associations, collectifs citoyens, défenseurs des droits humains – dont l'action est parfois entravée, voire poursuivie pénalement, au nom de la lutte contre l'« immigration illégale ». Cette criminalisation fragilise l'espace humanitaire et réduit considérablement la capacité des organisations à apporter protection et assistance aux personnes en situation de mobilité.

Face à cette situation, plusieurs recommandations ont émergé. Il a été souligné la nécessité de renforcer le plaidoyer en faveur de la reconnaissance du droit fondamental à la mobilité, en inscrivant ce droit dans les politiques publiques nationales et régionales. Les participants ont également insisté sur l'importance de mettre en

place un observatoire transfrontalier destiné à surveiller et documenter les entraves à la circulation, ainsi que sur l'urgence de systématiser la collecte et l'analyse des données relatives aux violations des droits humains, notamment les cas de personnes disparues et de décès sur les routes migratoires. Une telle démarche contribuerait à rendre visibles ces réalités, à interpeller les décideurs et à mobiliser la communauté internationale en faveur de solutions respectueuses des droits humains et de la dignité des personnes en migration.

Atelier 4 – Lutte contre la traite et soutien aux victimes

La traite des êtres humains reste une réalité sur les routes migratoires. Les participants ont rappelé que les réseaux criminels exploitent la vulnérabilité des personnes en déplacement, tandis que les mécanismes de protection demeurent faibles et insuffisants. Trop souvent, les victimes sont criminalisées plutôt que protégées, ce qui ajoute une double peine à leur parcours.

Face à ces défis, la coopération associative transnationale est apparue comme essentielle. Les recommandations portaient sur la mise en place de mécanismes sécurisés de signalement, le développement d'une assistance juridique et psychosociale spécialisée, ainsi que la formation des acteurs communautaires et associatifs afin de mieux identifier et accompagner les victimes de traite.

Axe 5 – Régularisation, documentation des disparus et détenus

La régularisation des migrants, la documentation des disparus et la prise en charge des détenus constituent un axe crucial. Les discussions ont révélé un manque de transparence dans les procédures de régularisation et l'absence de mécanismes officiels pour recenser les disparus et décès en migration. Les familles se retrouvent souvent sans réponse ni soutien institutionnel.

Les recommandations incluaient la création d'une base de données collective pour documenter les cas, le plaidoyer auprès des États pour assumer leurs responsabilités en matière d'identification et de rapatriement, ainsi que la mise en place d'un mécanisme associatif transnational de suivi et d'accompagnement des familles concernées.

Organisation et actions prévues

Pour consolider les acquis du camp, plusieurs actions ont été décidées : la création d'un groupe Signal pour faciliter la coordination, l'identification de volontaires et la définition des rôles, l'ouverture d'un compte bancaire spécifique pour les activités collectives, ainsi que l'organisation d'événements de collecte de fonds (en liquide ou par transferts). Un soutien logistique et financier a également été prévu pour accompagner les familles, couvrir les frais de transport et trouver des solutions légales pour les transferts d'argent vers certains pays, notamment l'Algérie. Enfin, un soutien juridique renforcé a été proposé pour les cas spécifiques liés à la criminalisation des migrants et de leurs soutiens, particulièrement au Sénégal et en Algérie.

Conclusion

La troisième édition du Camp Transfrontalier sur la Migration et l'Asile a permis de dégager plusieurs constats majeurs. Elle a mis en lumière la gravité des violations persistantes auxquelles font face les migrants – naufrages, disparitions, violences policières, détentions arbitraires, criminalisation – et a souligné le caractère systémique de ces atteintes dans un contexte d'externalisation des frontières et de durcissement des politiques migratoires.

Au-delà du diagnostic, les débats ont insisté sur l'urgence de renforcer la documentation, en systématisant la collecte de témoignages, de données et de preuves relatives aux violations. Cette démarche est indispensable pour

rendre visibles les réalités du terrain, interpellier les décideurs et nourrir un plaidoyer crédible au niveau national et international.

Les échanges ont également rappelé la nécessité de développer une solidarité transfrontalière plus structurée, reposant sur des réseaux d'ONG, de collectifs citoyens, d'avocats et de chercheurs capables de mutualiser leurs ressources et d'agir de manière concertée. Une telle dynamique constitue un levier essentiel pour résister à la criminalisation croissante des migrants et des acteurs de solidarité.

Enfin, le camp a mis en avant le rôle central de la protection juridique, en appelant à la création de cliniques juridiques mobiles, au renforcement des réseaux d'avocats spécialisés et à la diffusion d'outils multilingues permettant de sécuriser les procédures et d'accompagner efficacement les victimes.

En somme, cette rencontre a confirmé que la défense des droits des migrants ne peut se limiter à des interventions ponctuelles, mais doit s'inscrire dans une stratégie collective, durable et transnationale, plaçant la dignité humaine et la justice au cœur des politiques migratoires.

Dans le cadre de sa mission humanitaire qui se traduit par la protection des droits et la solidarité, et pour la concrétisation de son ouverture sur tous les intervenants dans le domaine de la migration et d'aides aux migrants, j'étais invité par l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable AMSV Oujda, en ma qualité d'étudiant chercheur en cycle Doctoral en matière de migration et asile à la faculté des sciences juridiques économique et sociale de l'Université Mohammed premier d'Oujda, pour participer à l'événement « Transborder Summer Camp 3 » qui s'est déroulé du 5 au 10 Aout 2025 à la ZAD (Zone à Défendre) de notre Dame des Landes loin de la ville Française de Nantes d'environ 25 Km.

Cet évènement se tient chaque trois ans, après le premier en Juillet 2019, et le deuxième en Juillet 2022, vient en Aout 2025 le troisième « Transborder Summer Camps TSC » pour réunir 750 militants/activistes de différentes luttes issus de 100 lieux du monde pendant 4 journées (puisque les 2 premières ont été réservées à l'accueil, installation et aux connaissances et établissement de terrain d'entente) d'échanges stratégiques, débats et commémorations qui visent à construire un front résistant/solide et uni contre les lois répressives, la multiplication des xénophobes et meurtrières contre l'immigration, la montée du discours haineux et fascisme au sein des institutions et dans l'espace public. Pour cela le TSC de cette année s'est organisé autour du thème « l'interconnexion des luttes », et dans ce sens l'AMSV a empreint cette édition sur 2 volets : les liens tissés avec les différents groupes impliqués dans les luttes et défense des droits des migrants et justice sociale, ainsi que la participation active, remarquable et pertinente des trois représentants de l'AMSV (son président Mr. Hassane Ammari, l'étudiante chercheuse en Doctorat Mlle. Sanae Salmi et moi-même Mr. Moussaoui Mohamed Abdellah) dans les différents ateliers tenus tout au long des journées du TSC.

Pour ma participation à cet événement, je tiens à vous informer que j'ai rejoint le camp TSC Mercredi 6 Aout puisque mon visa Schengen commence le 5 Aout et j'étais obligé de prendre le vol d'Oujda vers Lille avant de se diriger vers la ZAD à coté de Nantes. Mon arrivée le deuxième jour du camp s'est coïncidé avec les mots d'ouverture et de présentation des travaux et contributions de chacun des participants, où j'ai apprécié l'intervention perspicace de Mr. Hassane Ammari autour de la présentation de l'AMSV, son champ de travail et ses réalisations locales, régionales et internationales.

Après l'ouverture, les 3 représentants de l'AMSV ont met en lumière, pour les personnes intéressées, les luttes de l'Association Marocaine en utilisant les bannières/banderoles et affiches mentionnant les revendications de l'AMSV et les fiches identitaires (avec photos) de plusieurs migrants (Marocains, Algériens, Libyens,



Soudanais...) disparus tout au long de la route migratoire, ces banderoles et affiches ont été attachés dans le centre du « village de la solidarité TSC », ainsi que dans une grande tente (l'AMSV était la seule association qui a pu décrocher une tente à lui seule vu l'importance de ses luttes, réalisations et expériences en matière d'aide au migrants vulnérables).

Le Jeudi 7 Aout, j'ai participé à coté de Mr. Hassane Ammari à un atelier sur le thème « combattre la violence policière et étatique » contre les immigrés, où Mr. Hassane a soulevé les activités de l'AMSV en la matière ainsi que son appartenance et impact au sein du réseau international « Abolir Frontex », avant que j'intervienne pour mettre le point sur quelques terminologie juridique en relation avec la violence, tout en qualifiant l'agressivité policière comme violence matérielle qui n'est que le résultat d'une violence morale exercée par les différentes lois et institutions législatives, plus une violence verbale pratiquée par les discours haineux et homophobes des politiciens et médias... par la suite on a rejoint l'atelier « soutien aux victimes » qui s'est focalisé sur les personnes disparues et les pistes de solidarité et résistance... ces 2 ateliers étaient riches et profonds grâce à la qualité des échanges et débats qu'ils ont connu. Après on a rejoint le stand de l'AMSV au « village de la solidarité » afin d'échanger et éclaircir le travail de l'Association Marocaine pour les participants.

Le vendredi 8 Aout, et après avoir assister à une partie de l'intervention de Mr. Hassane Ammari à l'atelier « action commémorative » où il a soulevé les efforts de l'AMSV pour lutter contre l'oubli des disparus, tout en plaidant localement et mondialement afin de reconnaître la journée internationale pour la commémoration des migrants disparus dans les routes migratoires, j'ai rejoint l'atelier «utilisations et limites de la loi pour défendre les droits», pour mentionner dans mon intervention que le droit peut être un outil de lutte contre les pratiques racistes, violents et discriminants contre les immigrés, en militant – par exemple - pour la modification des lois nationales de migration qui sont répressives, et j'ai donné le model de la loi 64.14 relative au droit de présenter des motions en matière législative, qui offre aux citoyens Marocains la possibilité, selon des conditions, pour proposer la modification de quelques lois y compris celles des étrangers et migrants. Par la suite j'ai soulevé la possibilité d'adresser des réclamations individuelles ou collectives par les immigrés victimes de violation de leurs droits aux différentes comité conventionnelles de l'ONU face à l'Etat coupable qui a ratifié ladite convention... juste après, et pareil au journées précédentes, on a rejoint le stand de l'AMSV au « village de la solidarité » pour plus d'échange avec les participants.

Quant au Samedi 9 Aout, j'ai assisté à l'intervention de Mr. Hassane lors de l'atelier « lutte contre la déportation », avant de mener mon intervention au niveau d'un autre atelier intitulé « anti-répression/criminalisation », où j'ai met le point sur les lacunes et les contradictions juridiques à l'intérieur de la nouvelle loi de migration de l'Union Européenne (UE), et entre celle-ci et les lois nationales de migration dans les différents pays de l'UE... après on a rejoint notre stand de l'AMSV pour partager l'expérience de cette dernière avec les dizaines de participants qui ont apprécié le travail de l'AMSV.

Le soir de ce samedi a connu une cérémonie de commémoration pour plusieurs disparus en présence de leurs familles, durant laquelle des témoignages et expériences émouvantes ont été présentés.

Enfin, Dimanche 10 Aout 2025 était réservé au nettoyage et démontage des tentes et des installations du camp pour la préparation du départ des 750 participants qui ont animé cet événement.

En parallèle de la participation active dans les différents ateliers du TSC, les représentants de l'AMSV étaient fort présents dans les activités liées à l'organisation et bon déroulement du camp (montage des tentes, cuisine, installations...), en plus de la traduction arabo-français et français-arabe qui a été menée avec succès par Mr. Hassane Ammari lors de plusieurs ateliers...

En conclusion, je tiens à remercier de tout cœur tous les membres du bureau de l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable AMSV Oujda pour les efforts déployés et leur militantisme acharné à côté d'une catégorie vulnérable tel que les migrants. En outre je saisis l'occasion pour remercier vivement et profondément le président de l'AMSV Mr. Hassane Ammari qui était l'homme digne de représenter cette Association, et avec qui j'ai appris énormément de choses en relation avec la thématique migratoire grâce à sa qualité d'homme de terrain unique. Je remercie également ma collègue Mlle. Sanae Salmi pour ses ajouts et collaboration tout au long de cet événement.

Oujda le, 9 Septembre 2025.

Rq : Vous trouvez en pièces jointes listes de présences aux activités .

**• Mission Genève/ Suisse / 1er congrès International de Nations Unies
" Disparition forcée du 15 et 16 Janvier 2025**

AMSV participe au 1er Congrès mondial sur les disparitions forcées
GENÈVE (SUISSE), 15-16 JANVIER 2025

L'Association Marocaine d'Aides aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV), représentée par deux de nos camarades, My Hassane Ammari (Président) et Mohammed Dahak (Trésorier), prend part au 1er Congrès mondial sur les disparitions forcées, qui se tient mercredi 15 et jeudi 16 janvier 2025 au Centre international de conférences de Genève (CICG) et qui vise à renforcer les efforts mondiaux de lutte contre les disparitions forcées en réunissant les principaux acteurs et favorisant une action collective.

Les disparitions forcées touchent des milliers de personnes à travers le monde, laissant des conséquences dévastatrices sur les familles et les sociétés entières.

Ce 1er Congrès mondial réunira les victimes, la société civile, les organisations internationales et les représentants de l'État pour sensibiliser les gens aux disparitions forcées, plaider en faveur d'un plan d'action mondial et promouvoir la coopération directe pour lutter contre l'impunité dans le monde.

Le Congrès mondial sur les disparitions forcées a été conçu comme un événement orienté vers l'action.

Le Plan d'action proposé pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été élaboré pour atteindre cet objectif.

Une liste d'activités et d'actions est proposée pour chacun des huit domaines du Plan d'action proposé pour sa mise en œuvre. Ce document reflète le résultat de vastes consultations menées entre mai et septembre 2024 avec les acteurs concernés dans toutes les régions du monde.

Au programme de cet événement figurent des tables-rondes sur des sujets tels que la responsabilité internationale pour les personnes victimes de disparitions forcées, le renforcement des procédures de recherche et la protection des victimes, des défenseurs des droits, des avocats et des journalistes.

Au menu également figure un segment de haut niveau qui verra les États, partenaires et institutions présenter une série de « pledges », des engagements visant la promotion et la mise en œuvre des objectifs de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées par les États parties. A noter que seulement 77 États ayant ratifié la Convention, nous sommes encore loin de la mise en œuvre universelle, et les disparitions forcées continuent de sévir partout.

En effet, les intervenants s'appuieront sur leurs expériences et leurs expertises pour débattre de la manière de garantir et de mettre en œuvre les droits des victimes, en identifiant les défis et les meilleures pratiques. La première partie portera sur la fourniture d'un soutien juridique et psychosocial, tandis que la seconde se concentrera sur la participation des familles et la création de réseaux.

Ce 1er Congrès mondial est co-organisé par le CEDI, le Comité des disparitions forcées des Nations Unies (CED), le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires (WGEID) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Ensemble, nous pouvons nous assurer que la voix et les droits des victimes sont au centre de notre stratégie.

Unissons-nous pour un monde exempt de disparitions forcées.

Luttons-nous pour la vérité et la justice.

(*) Par Youssef Chemlal, membre d'AMSV chargé de communication et d'information.

• **Anex Mission Genève/ Suisse / 1^{er} congrès International de Nations Unis**
" Disparition forcée du 15 et 16 Janvier 2025

A Mr le rapporteur spécial de Nation Unies chargé de droits de l'homme et migration.

- Vous êtes priés de soumettre votre plainte par écrit dans l'une des six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et d'utiliser ces langues dans toute correspondance future ;
- Les plaintes anonymes ne sont pas recevables ;
- Il est recommandé que votre réclamation n'excède pas huit pages, hors pièces jointes.
- Vous êtes priés de ne pas utiliser de langage injurieux ou insultant.

I. Informations concernant le ou les auteur(s) de la communication ou la ou les victimes présumées si elles sont autres que l'auteur

Individu ☐ Groupe d'individus ☐ ONG ☒ Autre ☐

Nom de famille: Ammari

Prénoms: Moulay EL Hassane

Nationalité : Marocaine

Adresse de correspondance relative à cette plainte : Association Marocaine d'aide aux Migrants en Situation Vulnérable AMSV Boite Postal 10233 poste principale Boulevard Mohamed 5 Oujda 60000 Maroc

Tél et fax : (veuillez indiquer le pays et l'indicatif régional) 00212651418994

E-mail: ammari_hassane1@yahoo.fr

Site web: fecb Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable/ AMSV Maroc.

Déposer la plainte : Détenus et disparus aux frontières en Algérie.

Au nom de l'auteur : ☒ Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable

Pour le compte d'autres personnes : ☐ (Veuillez préciser : Familles des détenus et disparus)

II. Informations sur l'État concerné

Nom de l'État concerné et, le cas échéant, nom des autorités publiques responsables de la ou des violations alléguées :

L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord faisant partie du Maghreb. Depuis 1962, elle est nommée la République Algérienne Démocratique et Populaire. L'Algérie est membre de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA) et de la Ligue des États arabes pratiquement depuis son indépendance, en 1962. Elle a intégré l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 1969. En février 1989, l'Algérie a pris part, avec les autres États maghrébins, à la création de l'organisation de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

La Constitution algérienne définit l'islam, l'arabité et l'amazighité comme composantes fondamentales de l'identité du peuple algérien. Cette Constitution qui est adoptée en 1996, avec comme principal objectif l'instauration d'un Parlement bicaméral. La Cour constitutionnelle est la magistrature suprême de la République.

Superficie : 2 381 741 km².

Population : 43,9 millions d'habitant (estimation janvier 2020).

Densité : 18,4 hab. /km².

Capitale : Alger.

Langues officielles: Arabe et Tamazight.

Religion : Islam sunnite.

Monnaie : Dinar algérien.

Régime : République démocratique et populaire.

Chef de l'État : M. Abdelmadjid Tebboune.

III. Faits de la plainte et nature de la ou des violations alléguées

La procédure de plainte porte sur des schémas constants de violations flagrantes et attestées de manière fiable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, survenant partout dans le monde et en toutes circonstances.

Veuillez détailler, par ordre chronologique, les faits et circonstances des violations présumées, y compris les dates, lieux et auteurs présumés, et comment vous considérez que les faits et circonstances décrits violent vos droits ou ceux de la ou des personnes concernées.



1. Les conditions de détention inappropriées des migrants marocains, la privation de communication avec leurs familles et la détention d'un grand nombre d'entre eux après avoir purgé leur peine de prison et les traduire en justice dans des circonstances difficiles sans leur droit à la défense, y compris le droit à l'assistance juridique.
2. Certains des rapatriés que nous avons aidés à rentrer dans leur pays et après avoir purgé leur peine nous avaient assuré que le Comité international de la Croix-Rouge était empêché de leur rendre visite ou de leur fournir de l'aide humanitaire, du matériel d'hygiène, des sous-vêtements et de subvenir aux besoins de contacts ainsi de se communiquer avec leurs familles et leurs proches.
3. Détention pendant une longue période sans procès, pouvant atteindre plus d'un an et demi, ce qui contredit les Règles standard des Nations Unies pour le traitement des prisonniers, surtout les « Règles Nelson Mandela ».
4. Privation du droit aux soins médicaux, car certains d'entre eux souffrent de maladies neurologiques, chroniques ou des troubles des symptômes somatiques accompagnés de niveaux importants et croissants de détresse psychologique, d'anxiété et de difficulté à accomplir les tâches quotidiennes associées à ces symptômes.
5. Dans certains cas, les familles de ces migrants détenus et / ou disparus sont exposées à plusieurs reprises à la fraude et à la tromperie de la part de soit disant des « avocats » via les sites de réseaux sociaux, et bénéficient de transferts d'honoraires pour plaider dans certains dossiers sans fournir d'explications ou d'informations adéquates aux familles et aux proches.

IV. Épuisement des recours internes

1- Mesures prises par ou au nom de la ou des victimes présumées pour épuiser les recours internes – veuillez fournir des détails sur les procédures qui ont été suivies, y compris le recours aux tribunaux et à d'autres autorités publiques ainsi qu'aux institutions nationales des droits de l'homme, les plaintes effectuées, à quels moments et quel a été le résultat :

Vu que les relations politiques et diplomatiques sont tendues entre le Maroc et l'Algérie, ainsi, étant donné que les frontières entre les deux pays sont fermées depuis 1994, notre association, en occurrence AMSV, a procédé à correspondre les autorités publiques et les institutions nationales sur les dossiers des marocains candidats à l'immigration détenus et disparus sur le sol algérien

- Correspondance à Son Excellence Monsieur le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- Correspondance à M. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire et à M. le Ministre de la Justice Garde des Sceaux à la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- 2- Si les recours internes n'ont pas été épuisés au motif que leur application serait inefficace ou déraisonnablement prolongée, veuillez en expliquer les raisons en détail :
 - Premièrement Tout d'abord, Pas de réponses à nos correspondance « Nos lettres ouvertes ».
 - Deuxièmement, les procédures d'expulsion pour ceux qui ont purgé leur peine sont très lentes.

V. Soumission de la communication à d'autres organes de défense des droits de l'homme

1- Avez-vous déjà soumis la même affaire à une procédure spéciale, à un organe conventionnel ou à d'autres procédures de plainte des Nations Unies ou régionales similaires dans le domaine des droits de l'homme ?

Sur la même affaire, AMSV a procédé à envoyer des correspondances à des organismes et des institutions régionales afin qu'ils puissent intervenir

- Correspondance à Mme la Coordinatrice de La Délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Tunis en Tunisie;
- Correspondance à l'Union des Avocats Arabes ;
- Correspondance à la représentation de la Délégation de l'UE à Rabat au Maroc.

2- Si oui, détaillez quelle procédure a été ou est en cours, quelles réclamations ont été déposées, à quels moments et l'état actuel de la plainte devant cet organe :

Nous avons remarqué une mesure positive de la part du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) après son appel à rendre visite à certains prisonniers et ses contacts avec certaines familles.

VI. Demande de confidentialité

Dans le cas où la communication répond aux critères de recevabilité énoncés dans la résolution 5/1 du Conseil, veuillez noter qu'elle sera transmise à l'État concerné afin d'obtenir l'avis de ce dernier sur les allégations de violations.



Veuillez indiquer si vous souhaitez que votre identité ou toute information spécifique contenue dans la plainte reste confidentielle.

Demande de confidentialité (Veuillez cocher la case appropriée) : Oui ☐ Non x☒

Veuillez indiquer les informations que vous souhaitez garder confidentielles

Date : 15/01/2025

Signature : M. Elhassane AMMARI

N. B. Les espaces vides sous les différentes sections de ce formulaire indiquent où vos réponses sont requises. Vous devez prendre autant d'espace que nécessaire pour exposer vos réponses. Votre plainte ne doit pas dépasser huit pages.

VII. Liste de contrôle des pièces justificatives

Veuillez fournir des copies (non originales) des pièces justificatives (veuillez noter que ces documents ne seront pas renvoyés) dans l'une des six langues officielles de l'ONU.

- Décisions des tribunaux et autorités nationaux concernant la demande déposée (une copie de la législation nationale pertinente est également utile) : ☐

- Réclamations adressées à toute autre procédure mentionnée à la section V (et toutes décisions prises dans le cadre de cette procédure) : ☐

- Toute autre preuve ou pièce justificative jugée nécessaire : x☒

Tableau sur l'état de lieu suite aux dossiers reçus de AMSV par les familles

Y compris les détenus et disparus en Algérie.

Observations Nombres de dossiers Nature de contexte N

NB

- **Ces activités sont réalisées par l'équipe AMSV**
- **Mr. Hassane Ammari - Président AMSV/ Codonateur.**
- **Mr. Mohamed Dahak -Trésorier AMSV.**
- **Mme. Fatima Ouahbi - Secrétaire Général AMSV.**
- **Mr. Youssef Chemlal - Chargé de communication AMSV.**
- **Mme Meryem LALI - Chargée de mission à l'administration.**
- **Mr. Mustapha Belaziz - Stagiaire /Master Migration et Droits.**

Photos d'activités



Figure 1 1 mai 2025



Figure 2 1 mai 2025



Figure 1 31 Mai 2025



Figure 2 31 Mai 2025



Figure 3 Oujda 31 Mai 2025



Figure 4 Oujda 1 Mai 2025



Figure 5 Oujda 21 Juillet 2025



Figure 7 Au Conseil de l'Europe Strasbourg Avril 2025



Figure 6 Rabat 28 Novembre 2025



Figure 9 19/20 Septembre 2025 Marseille / France



Figure 8 Rabat 27 Novembre 2025



Figure 10 Rabat 28 Novembre 2025



Figure 11 Oujda 29 Octobre 2025



Figure 13 Rabat 28 novembre 2025



Figure 12 Oujda 24 Novembre 2025



Figure 14 Oujda 24 Novembre 2025



Figure 15 Oujda 29 Octobre 2025



Figure 17 Oujda 29 Octobre 2025



Figure 18 Fiche d'activités



Figure 16 Beni Mellal 11 Octobre 2025



Figure 20 Berkane 27 Septembre 2025



Figure 19 Beni Mellal 11 Octobre 2025



Figure 21 Rabat du 03 au 05 Octobre 2025





Figure 22 Berkane 27 Septembre 2025



Figure 23 Berkane 27 septembre 2027



Figure 24 Marseille 19/20 septembre 2025



Figure 25 : Jerrada 13 Septembre 2025



Figure 26 : Nantes, France TSC 5/10 Aout 2025



Figure 27 : Nantes, France TSC 5/10 Aout 2025



Figure 37 : Mission Genève/ Suisse, Congr  15/16 Janvier 2025